

## La Restauration

Payant et sur inscription



La restauration se déroule sur un seul service. Les enfants sont pris en charge à la sortie de classe à 12h par le personnel communal. Le menu est consultable sur le site de la mairie et sur la porte du restaurant solaire. Les repas sont variés et équilibrés et proposent aux enfants de découvrir des saveurs d'ailleurs. Il est demandé aux parents de fournir en début d'année un bavoir pour les enfants de la maternelle.

### Horaires :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis  
de 12h à 13h30.

### Tarif : par repas :

Enfant(s) habitant la commune	
1 enfant :	3,77 €
2 enfants et plus :	3,24 €
Enfant(s) hors commune	
1 enfant :	5,35 €
2 enfants et plus :	4,59 €
Repas hors délais (exceptionnel) :	6,33 €

*Ce tarif comprend la fourniture des repas, les charges du personnel de service et de surveillance, les frais administratifs, matériels et des locaux.*

## La Garderie

Payante et sur inscription



La garderie est située dans la salle du restaurant scolaire et la cour de l'école. La garderie municipale est un lieu d'accueil surveillé dans lequel les enfants scolarisés peuvent jouer, faire leurs devoirs ou pratiquer des activités ludiques. **Le personnel n'assure pas le service de l'aide aux devoirs.**

Les enfants peuvent goûter sur le temps de garderie, mais celui-ci doit être fourni par les parents. A cet effet le réfrigérateur du restaurant scolaire est mis à disposition pour conserver les aliments frais.

### Horaires :

Les matins de 7h30 à 8h50,  
Les lundis, mardis, jeudis et vendredis,  
le soir de 16h30 à 18h30,  
Les mercredis midi de 12h à 13h.

### Tarif : pour la garde d'un enfant :

Le matin seulement :	2,07 €
Le soir ou le mercredi midi seulement :	2,42 €
Le matin + soir ou le matin + midi :	3,42 €

*1,00€ par tranche de 5 minutes dépassées  
après 18h30 ou après 13h le mercredi midi.*



MAIRIE de  
**TOURVILLE-SUR-ODON**

14210

Tél. 02 31 80 99 80

Fax 02 31 08 46 38



## ACCUEILS PERISCOLAIRES

Dossier d'inscription 2017-2018

Madame, Monsieur,

Nous vous adressons le **dossier nécessaire à l'inscription** de votre enfant aux accueils périscolaires (Garderie, Restauration, Activités). Il doit être composé :

- ✓ D'une fiche d'inscription **par famille**
- ✓ D'une fiche d'urgence **par enfant**
- ✓ D'une photocopie d'une **attestation d'assurance civile et individuelle**

Ces documents seront **à compléter et à retourner**

- soit par l'intermédiaire de l'école,
- soit directement à la

Mairie de TOURVILLE-sur-ODON

Avant le

**LUNDI 19 JUIN 2017.**

Les accueils périscolaires comprennent :

les activités, la restauration et la garderie. Ils ne fonctionnent qu'en période scolaire.

Peuvent en bénéficier les familles qui en font la demande et dont les enfants fréquentent l'école maternelle ou élémentaire.



## Les Activités Périscolaires

Gratuites et sur inscription

Les temps d'activités périscolaires (TAP) constitue avant tout un moment de détente contribuant à l'apprentissage de la vie sociale et à l'épanouissement des enfants. Les activités porteront sur les thèmes suivants :

- Partager des activités calmes
- Garder la forme
- Exprimer ses talents
- Découvrir et susciter la curiosité
- Devenir un citoyen de demain et vivre ensemble

Les enfants changeront régulièrement d'activité. L'objectif étant que chacun d'entre eux ait la possibilité de participer à l'ensemble des ateliers.

Les activités seront réalisées et encadrées par des animateurs extérieurs ou le personnel communal. Les enfants se retrouveront en groupe de 18 maximum. Les intervenants les prendront en charge et les raccompagneront auprès des enseignants à 14h15.

Pour participer aux TAP l'inscription est obligatoire et se fait pour l'ensemble de l'année.

### Horaires :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 13h30 à 14h15.

**Tarif :** Gratuit

## Organisation Hebdomadaire

24 heures d'enseignement sur 4 jours et demi

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30 à 8h50	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie
9h à 12h	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire
12h à 13h30	Restauration scolaire	Restauration scolaire	Garderie	Restauration scolaire	Restauration scolaire
13h30 à 14h15	TAP	TAP APC	Jusqu'à 13h00	TAP APC	TAP
14h15 à 16h30	Temps scolaire	Temps scolaire	De octobre à mai	Temps scolaire	Temps scolaire
16h30 à 18h30	Garderie	Garderie		Garderie	Garderie

Vie scolaire obligatoire. Temps sous la responsabilité des enseignants.  
APC = Activités pédagogiques complémentaires, encadrées par les enseignants et soumises à l'autorisation des parents.

Accueils périscolaires non obligatoires. Temps sous la responsabilité de la commune.  
TAP = Temps d'activités périscolaires, y compris le temps de sieste.



### A noter à l'école maternelle :

Le temps de la sieste reste en place de façon à respecter le repos des enfants de toute petite section, petite section et moyenne section. **Cette sieste étant positionnée sur le temps des TAP, une fiche d'inscription est quand même obligatoire.**

### Important :

le respect des horaires. En cas de retard, les enfants ne pourront pas participer aux activités et devront être présents à 14h15 à la reprise de la vie scolaire. Prévenir la directrice de l'école en cas d'absence.